

Communiqué de presse

Un groupement à fort ancrage régional piloté par la société SNC Lavalin est le candidat pressenti pour exploiter l'aérodrome de Toulouse- Francazal

Toulouse, le
2 avril 2013

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) confirme SNC LAVALIN dans son rôle d'exploitant de l'aérodrome de Toulouse-Francazal.

Cette société est à la tête d'un groupement pressenti pour assurer la gestion de cet aérodrome. Il associe également l'Aéroport de Toulouse-Blagnac et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse.

Ce groupement est appelé à prendre prochainement en charge, pour une durée de 45 ans, l'exploitation complète de la partie aéronautique civile de l'ancienne Base Aérienne 101 gérée par l'Armée de l'Air jusqu'à décembre 2010.

A cette date, en effet, la décision de reconverter 175 ha de cette Base Aérienne en aérodrome sous affectation civile dévolu à l'aviation d'affaires, au soutien industriel, et au développement économique régional, a été prise par l'Etat, en liaison avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Les deux candidats qui avaient été présélectionnés dans le cadre de cette consultation ont présenté des projets extrêmement bien définis, porteurs de solutions innovantes et soucieux de l'intégration de l'aérodrome dans son environnement. L'aménagement des diverses zones d'activités du site a notamment pris en compte les exigences urbanistiques définies en collaboration avec les collectivités locales concernées.

Selon la commission d'appel d'offres de la DGAC, le groupement conduit par SNC Lavalin a présenté la meilleure offre en référence à plusieurs critères définis dans le règlement de consultation : insertion de l'aérodrome dans son environnement urbain et schéma de développement général, volume des investissements consacrés à l'aéronautique et à l'accueil d'entreprises, robustesse juridique et financière, et optimisation économique du point de vue de l'Etat.

A noter qu'aucun vol régulier de passagers ni aucun vol charter ne sera programmé sur cet aérodrome, et qu'aucune subvention publique ne sera versée au groupement retenu.

Contacts Presse

Sophie LESAFFRE
06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Suite à cette décision, il reste à finaliser la convention de concession et à la soumettre à l'avis du Conseil d'Etat. Cette phase administrative et juridique attachée à la mise au point du contrat de délégation de service public et dont la conclusion est prévue mi-2013 s'articule pleinement avec l'autre procédure de consultation relative à la mise en vente, par les services de l'Etat, des 38 ha de terrains de l'ex BA 101 non encore affectés et à vocation économique.

Ainsi, la plate-forme aéronautique de Toulouse - Francazal est appelée à s'affirmer comme un nouveau pôle de développement économique de la métropole toulousaine, prioritairement tourné vers le secteur de l'aéronautique et promis à une évolution coordonnée avec l'aéroport régional de Toulouse-Blagnac en réponse à un objectif de développement durable.

Eléments-repères complémentaires :

Les groupements en présence :

Deux groupements étaient en présence : l'un constitué autour de Vinci Airport, l'autre autour de SNC Lavalin, tous deux disposant de 51% des parts du groupement. Les deux autres partenaires étaient, dans les deux cas, la société « Aéroport de Toulouse Blagnac » pour 39% des parts et la Chambre de commerce et d'Industrie de Toulouse pour 10% des parts.

La Société SNC Lavalin

La SNC Lavalin est un groupe d'origine canadienne, l'un des plus importants groupes de sociétés d'ingénierie au monde. Sa filiale, Lavalin Airport assure déjà, en France et outre-mer, la gestion de 16 autres aéroports, proches dont un en région Midi-Pyrénées ,celui de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, ou plus lointains comme Mayotte ou Saint Martin.

La société Lavalin assurait également, depuis janvier 2011, la fonction d'exploitant provisoire de l'aérodrome de Toulouse - Francazal, dans l'attente de la présente décision.

Les autres membres du groupement retenu :

La Société Aéroport de Toulouse Blagnac et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, qui représenteront à eux deux 49% des parts du capital social de la société qui va être constituée, constituent deux des acteurs majeurs de l'activité économique régionale et notamment au niveau de la promotion et de la gestion de son secteur aéronautique.